

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
192^e année
18 février 2016
n° 7 / 7676^e
pages 369 à 416



CHRONIQUE / Union européenne

« Marché unique numérique » : la Commission européenne présente les premières mesures en droit d'auteur

> Céline Castets-Renard

388

ÉDITORIAL

369 Jean d'O en procès, *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

- 372 Crédit à la consommation (prescription biennale) : application à un crédit immobilier
- 373 Crédit à la consommation : inexécution partielle de l'obligation de délivrance
- 374 Cession de droits sociaux (droit de préemption) : action en nullité du tiers évincé
- 375 Réforme du droit des contrats : publication de l'ordonnance
- 376 Contrat d'assurance (nullité) : fausse déclaration en l'absence de questionnaire écrit
- 378 Diffamation (affaire « Roudinesco/Miller ») : rejet d'une atteinte à l'honneur
- 379 Entraide judiciaire internationale : données issues d'une géolocalisation transfrontière
- 379 Enseignement supérieur : illégalité de la sélection à l'entrée du master
- 380 Cour des comptes : présentation du rapport 2016
- 381 Protection de la Nation : adoption du texte par l'Assemblée nationale

POINT DE VUE

385 Brèves remarques sur le devoir de vigilance et le droit international privé, *Olivera Boskovic*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 396 **Panorama** : Droit des marques, *Jean-Pierre Clavier, Nathalie Martial-Braz et Célia Zolynski*
- 407 **Notes** : Un avant-contrat singulier : la convention portant acceptation alternative de vente ou d'achat de biens distincts au prix offert le plus élevé, *note sous Com. 29 sept. 2015, Jacques Moury et Bénédicte François*
- 411 Nouvelles précisions sur le point de départ du délai de forclusion applicable en matière de crédit à la consommation, *note sous Civ. 1^{re}, 28 oct. 2015, Jérôme Lasserre Capdeville*

ENTRETIEN

II



Version numérique incluse*



321607



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

- ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2016

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

369

Jean d'O en procès



372

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Crédit à la consommation (prescription biennale): application à un crédit immobilier,

Civ. 1^{re}, 3 févr. 2016

Clause abusive: contrat conclu

entre un promoteur et un contrôleur technique,

Civ. 3^e, 4 févr. 2016

Crédit à la consommation: inexécution partielle de l'obligation de délivrance, *Reims, 18 déc. 2015*

Entreprise en difficulté

Qualité à agir d'un dirigeant:

application du critère du préjudice personnel

distinct, *Civ. 1^{re}, 3 févr. 2016*

Société et marché financier

Cession de droits sociaux (droit de préemption): action en nullité du tiers évincé, *Com. 2 févr. 2016*

375

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Réforme du droit des contrats:

publication de l'ordonnance

Victime d'infraction: versement de la prestation de compensation du handicap, *Civ. 2^e, 4 févr. 2016*

Contrat d'assurance (nullité):

fausse déclaration en l'absence de questionnaire écrit, *Civ. 2^e, 4 févr. 2016*

Prévoyance collective (garantie décès):

conditions de versement du capital décès, *Civ. 2^e, 4 févr. 2016*

Recours des tiers payeurs (assiette):

sort des préjudices indemnisés selon la loi espagnole, *Civ. 2^e, 4 févr. 2016*

Préjudice corporel (déficit fonctionnel temporaire): sort du préjudice esthétique, *Civ. 2^e, 4 févr. 2016*

Contamination transfusionnelle (ONIAM):

incertitude sur l'origine des produits sanguins, *Civ. 1^{re}, 3 févr. 2016*

Assurance dommages-ouvrage:

caractère d'ordre public des garanties des clauses types, *Civ. 3^e, 4 févr. 2016*

378

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Vente d'immeuble (délai de rétractation):

promesse unilatérale portant sur un terrain à bâtir, *Civ. 3^e, 4 févr. 2016*

378

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Diffamation (affaire « Roudinesco/Miller »): rejet d'une atteinte à l'honneur, *Civ. 1^{re}, 3 févr. 2016*

Procédure pénale

Entraide judiciaire internationale: données issues d'une géolocalisation transfrontière, *Crim. 9 févr. 2016*

379

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Enseignement supérieur: illégalité de la sélection à l'entrée du master, *CE, avis, 10 févr. 2016*

Encadrement des supporters: adoption d'un texte par le Sénat

Cour des comptes:

présentation du rapport 2016

Marché public (garanties): objet de la garantie à première demande, *Civ. 3^e, 4 févr. 2016*

Autorités administratives indépendantes: vote de deux textes par le Sénat

Droit constitutionnel

Protection de la Nation:

adoption du texte par l'Assemblée nationale

Fiscalité

Impôt sur la fortune:

conservation des titres d'une société pendant cinq ans, *Com. 2 févr. 2016*

382

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Convention de reclassement personnalisé: date d'abrogation du dispositif, *Soc. 3 févr. 2016*

Heures de délégation:

paiement des indemnités compensatrices de nature salariale, *Soc. 3 févr. 2016*

Salarié protégé (autorisation administrative): portée d'une demande erronée, *Soc. 3 févr. 2016*

Licenciement (nullité):

atteinte par l'employeur au droit d'agir en justice du salarié, *Soc. 3 févr. 2016*

Conseiller prud'homme (contrat de travail): date et portée de la résiliation judiciaire, *Soc. 3 févr. 2016*

383

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Avocat (convention d'honoraires): rémunération en cas de dessaisissement, *Civ. 2^e, 4 févr. 2016*

Huissier de justice (clerc assermenté): refus d'homologation et compétence du tribunal, *Civ. 1^{re}, 3 févr. 2016*



POINT DE VUE

385

Brèves remarques sur le devoir de vigilance et le droit international privé
par Olivera Boskovic



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

388

« Marché unique numérique » : la Commission européenne présente les premières mesures en droit d'auteur
par Céline Castets-Renard

PANORAMA

396

Droit des marques
janvier 2015 - décembre 2015
par Jean-Pierre Clavier, Nathalie Martial-Braz et Célia Zolynski

NOTES

407

Un avant-contrat singulier : la convention portant acceptation alternative de vente ou d'achat de biens distincts au prix offert le plus élevé,
note sous Com. 29 sept. 2015
par Jacques Moury et Bénédicte François

411

Nouvelles précisions sur le point de départ du délai de forclusion applicable en matière de crédit à la consommation, *note sous Civ. 1^{re}, 28 oct. 2015*
par Jérôme Lasserre Capdeville



ENTRETIEN

416

Guillaume Meunier
Droit des contrats : les enjeux d'une réforme!

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr